Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR L'ANNÉE 2026

1ERE ANNÉE DU RÔLE TRIENNAL 2026-2027-2028

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par Maryon Leclerc, directeur général et greffier-trésorier par intérim de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Que le rôle triennal d'évaluation foncière pour le premier exercice du rôle triennal d'évaluation 2026, 2027 et 2028 de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade a été déposé à mon bureau le 18 septembre 2025, et que toute personne peut en prendre connaissance au Bureau municipal de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade durant les heures régulières du bureau.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donnée que toute personne qui a un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174.

Pour être recevable, une demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- Être déposée ou y être envoyée par courrier recommandée à l'endroit suivant : MRC des Chenaux, 630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes G0X 3K0, à l'attention de Patrick Baril, greffier-trésorier;
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro 97-08-108 de la MRC des Chenaux et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

DONNÉ à Sainte-Anne-de-la-Pérade, ce 18e jour de septembre 2025.

Maryon Leclerc
Directeur général et greffier-trésorier par intérim